



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du 13 septembre 2023 du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (Arrêté N°3/23/0204), une prolongation de l'autorisation 1/08/0255 (exploitation d'une installation de production de froid) a été accordée à la société S.à.r.l. the tube à 7795 Bissen, ZAC Klengbousbiereg.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 20 septembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

